

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 10 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 SG 34** Signature d'une convention de gestion avec la Métropole du Grand Paris.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités, et notamment les articles L5215-27 et L5129-1 ;

Vu les délibérations du conseil de la métropole du 8 décembre 2017 définissant les compétences « Lutte contre les nuisances sonores », « Lutte contre la pollution de l'air », « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et « Déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel » ;

Vu la délibération du conseil de la métropole du 8 décembre 2017 approuvant la convention de gestion avec ses communes membres au titre des compétences transférées en 2018 ;

Vu l'avis des comités techniques compétents de la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de gestion avec la Métropole du Grand Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention de gestion avec la Métropole du Grand Paris jointe en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**